

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : Reversement de l'excédent 2007 au Budget Principal

Monsieur Jean-Claude CABANEL, Maire Adjoint, expose :

Mes Chers Collègues,

Après avoir approuvé la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2007, l'excédent ainsi constaté et prévu au budget primitif 2007 de la commune sera reversé au Budget Principal de la commune par l'écriture suivante :

- **Budget Annexe de l'Eau (Année 2008)**

672 : Reversement de l'excédent à la Collectivité de rattachement : 230 000,00 €

- **Budget Principal de la Ville (Année 2008)**

7551 : Excédents des Budgets annexes : 230 000,00 €

Je vous remercie de votre accord ».

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :
ABSTENTION : J. CONFOULAN
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**